



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 39045

Texte de la question

M Georges Sarre attire l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur la dégradation de la situation en Nouvelle-Calédonie à l'approche des élections du 24 avril. La politique élaborée par le précédent gouvernement qui visait, à travers la régionalisation, à associer l'ensemble des communautés ethniques à la gestion des affaires du territoire a été progressivement anéantie depuis le retour de la droite au pouvoir en mars 1986. Les prerogatives des régions ont été rognées. Enfin leur délimitation a été modifiée de manière à assurer à la communauté caldoche une prééminence accrue. De ce fait, la communauté canaque s'est sentie une nouvelle fois flouée ce qui explique la décision de ses organisations représentatives (FLNKS mais aussi LKS) de boycotter les élections régionales que le Gouvernement a pris la lourde responsabilité d'organiser le même jour que le premier tour de l'élection présidentielle. Le calme apparent qui règne encore à ce jour ne doit hélas pas faire illusion : il n'est dû qu'à la densité extraordinaire de la présence militaire dans les zones acquises aux forces indépendantistes, ce qui donne une piètre image de la démocratie française dans cette région du monde. En fait, la volonté du RPCR, confortée par le Gouvernement, d'étendre une domination absolue à l'ensemble des domaines de la vie publique et du secteur privé a eu pour conséquence de menacer la paix civile et la cohésion sociale au point de faire redouter des affrontements. Il lui demande donc quelle représentativité auront les futurs exécutifs régionaux si le boycottage actif des élections par la communauté canaque, décidée pour les raisons évoquées ci-dessus, est largement suivi d'effet. De quelle autorité pourront se prévaloir des conseillers élus en certains cas par une infime minorité de la population ? Pourquoi avoir pris le risque de rallumer ainsi les divisions entre communautés sans même attendre le résultat de l'élection présidentielle ?

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39045

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1503